

Eline Marx

Ludovic Franchi

Le recensement des nationaux et des étrangers en République Démocratique du Congo

Le projet de 2014, entre glissement du calendrier électoral et rhétorique xénophobe

Papier de validation du cours
de Richard Banégas
(Ecole doctorale – PSIA)

**« Citoyenneté, violence et
changement politique en Afrique »**

1^{er} semestre 2016

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) connaît, depuis son indépendance en 1960, des difficultés accrues dans l'identification de ses citoyens. En effet, depuis les années 1970, aucun recensement établi par l'administration congolaise n'a été jugé fiable. Ce flou autour de l'identification des personnes a favorisé les tensions sociales en RDC. Ainsi, ne sachant qui est citoyen congolais et qui ne l'est pas, pointer du doigt des parties de la population devient chose aisée pour des gouvernements souvent à la recherche de légitimité politique et s'efforçant de se maintenir au pouvoir. Comme l'explique la chercheuse Camille Dugrand¹, « La question de la nationalité est régulièrement instrumentalisée par la classe politique, celle-ci remettant cycliquement en cause la “congolité” de parties de la population ». L'une des pratiques utilisées par le gouvernement congolais est le changement des lois concernant les documents d'identité et particulièrement ceux que doivent détenir les étrangers. C'est dans cette logique que s'inscrit le gouvernement de Joseph Kabila, lorsqu'en 2014 il lance un projet de recensement en RDC. Ce projet comprend notamment la création d'une carte de travail pour les étrangers s'accompagnant de la création d'un fichier pour collecter les informations personnelles. En outre, de nouveaux tribunaux sont mis sur pied et l'Office National d'Identification de la Population (ONIP), créé en 2011, est réactivé au même moment. Selon Camille Dugrand, « la question de la distinction des populations étrangères constitue un enjeu éminemment sensible et complexe, que les élites politiques n'hésitent pas à utiliser selon les circonstances ».

Comment créer un papier d'identité pour les étrangers sans avoir préalablement identifié les nationaux ? Quels bénéfices le président au pouvoir et son gouvernement tirent de ces changements soudains et simultanés ? Ces modifications trouvent leur source dans une instrumentalisation de l'identité congolaise que mettent en lumière l'exemple historique des populations rwandaises dans la région du Kivu et celui, plus récent, des opérations menées contre les Kulunas. Ensuite, la création d'une carte de travail biométrique présentée comme un pas en avant vers la modernité a la particularité de permettre une identification plus étroite des populations étrangères vivant en RDC. Enfin, relancer le débat autour de la nationalité et doter l'Etat de nouveaux moyens pour déterminer qui est national et qui ne l'est pas permet de

¹ Entretien par email, le 16 novembre 2016.

repenser qui est en droit de voter ou non et entraîne donc une réforme du fichier électoral, ce qui a pour résultat de modifier le calendrier électoral en repoussant ses échéances.

Comment créer une pièce d'identité pour les étrangers sans avoir préalablement identifié les nationaux ?

Il n'existe pas de carte d'identité nationale effective sur l'ensemble du territoire. Depuis 2006, la carte d'électeur sert de document d'identification mais l'ensemble des citoyens ne sont pas en sa possession. S'il n'existe pas de carte d'identité, c'est parce qu'il n'existe pas de fichier d'état civil actualisé et fiable². L'ONIP, structure sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, est créé par le gouvernement le 3 décembre 2011 (Décret n° 11/48), mais est pourtant laissé dans l'inactivité jusqu'en 2014. Le 15 octobre 2014, l'ordonnance présidentielle n°14/066 nomme les membres du Conseil administratif de l'ONIP³. L'ONIP a la compétence de constituer un fichier général sur la population et de surveiller les mouvements de population à l'intérieur du pays. Sa mission est de recenser la population nationale en RDC et à l'étranger, de produire une carte biométrique d'identité nationale et une carte de travail et de résidence pour les étrangers. Selon Adolphe Lumanu, l'ONIP permet de poursuivre ce que Kabila appelle « la révolution de la modernité » par la fiabilisation du fichier électoral pour la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la définition des circonscriptions électorales, l'attribution des budgets locaux, la lutte contre la fraude des papiers, la protection des données

² Brève chronologie des projets de recensement après la colonisation :

- 11 avril 1968, ordonnance n° 68/181 : premier projet de recensement administratif, régi par l'ordonnance, a pour objectif de départager RD-Congolais et étrangers.
- 25 février 1969, ordonnance n° 69-067 : première carte nationale d'identité pour citoyen congolais, délivrée par les autorités locales.
- Jusqu'en 2009, d'autres ordonnances et décrets modifient les précédentes modalités du recensement et des papiers d'identité mais aucun projet n'est jamais terminé, pour des raisons politiques et économiques.
- 2011 : en vue des élections, la communauté internationale demande l'actualisation des données démographiques et de l'organisation des circonscriptions électorales qui en dépendent.

³ Composition de l'ONIP :

- Présidente du Conseil d'administration : Mme Geneviève Inagosi. Pour cela elle quitte son poste de Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant.
- Directeur général : M. Adolphe Lumanu. Auparavant, dans l'ordre chronologique : député national pour le district électoral de Kabinda, secrétaire général du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, député gouverneur du Kasai Oriental, Ministre de l'Intérieur puis en 2011 Vice Premier Ministre. Il cumule le poste de directeur général avec celui de député national.
- Directeurs généraux adjoints : M. Cyprien Metela et Mme Judith Kisimba.

A noter que le décret du n° 11/48 du 03 décembre 2011 est signé entre autres par Adolphe Lumanu.

biométriques, la création de 40 000 nouveaux emplois et la fin du système déclaratif de l'identité et de l'âge.

Selon le directeur général, lors du discours de présentation de l'ONIP le 21 novembre 2014, une période d'un an entre sa création et la fin du recensement de la population afin de pouvoir organiser les élections en respectant le calendrier électoral prévu par la Constitution est « amplement réaliste ». Pourtant, dès janvier 2016, le gouvernement annonce que les élections présidentielles, censées se dérouler le 27 novembre 2016, sont reportées à 2017 ou 2018. « Plus aucun scrutin ne sera organisé en RDC cette année avant de procéder à la révision du fichier électoral » affirme Corneille Nangaa, président de la CENI. En effet, les élections locales, communales et provinciales prévues pour octobre 2016 sont reportées, ainsi que les élections sénatoriales et municipales, prévues entre janvier et mars. « Pas de révision du fichier électoral, pas d'électorat ; pas d'électorat, pas de présidentielle dans les délais constitutionnels » déclare-t-il encore. Évidemment, l'organisation d'élections non corrompues basées sur un fichier électoral crédible est revendiqué par l'opposition, notamment depuis les élections de 2011 où la CENI - qui, malgré son indépendance affichée par son nom, voit défilier à sa direction des proches du pouvoir - invoquait déjà des problèmes logistiques pour justifier des manquements à la Constitution et appliquait avec docilité les révisions constitutionnelles menées par le gouvernement modifiant l'organisation de diverses élections. Le gouvernement accuse les étrangers des dysfonctionnements évidents autour des élections, affirmant que les anciennes cartes d'identité et cartes d'électeurs ont été distribuées de manière abusive et que les étrangers perturbent le bon déroulement des élections et leur authenticité.

L'ONIP est donc en charge de recenser la population et de distribuer des cartes d'identité aux nationaux et des cartes de résidence, ne permettant donc pas de voter, aux étrangers. Pourquoi l'ONIP est-il resté en sommeil pendant trois ans ? Pourquoi cet organisme a-t-il été créé alors qu'existait déjà le Bureau Central de Coordination, le Bureau Central du Recensement, l'Institut National de Statistique et la CENI, qui comprennent tous parmi leurs compétences le recensement de la population en vue des élections ? L'opposition, comme le mouvement citoyen des Filimbi ou encore La Lucha, accuse le gouvernement de mettre en place divers stratagèmes afin de rester au pouvoir.

La volonté gouvernementale de contrôler les étrangers par les documents d'identité

L'histoire des relations entre l'administration congolaise et les immigrants du pays est demeurée complexe après l'indépendance conquise en 1960. La suspicion entourant certaines

populations, auxquelles ont été amalgamées des populations congolaises, a mené à l'émergence de débats autour du concept de « congolité ». Selon Camille Dugrand, les populations originaires de pays frontaliers mais historiquement installées sur le territoire congolais sont les premières victimes de l'instrumentalisation de cette notion, comme par exemple le cas des populations Banyarwanda [voir ci-dessous]. La question de la nationalité est régulièrement utilisée par le gouvernement pour mettre en doute l'authenticité de la nationalité de certaines communautés. Ces débats ont mené à des actions violentes commises par la police et la population, encouragées par une administration au discours haineux et xénophobe. Suite aux protestations de la communauté internationale et des ONG, le gouvernement de Kabila a dû se rabattre sur de nouvelles pratiques pour contrôler la population étrangère, ou jugée comme telle, sur le territoire congolais. Ainsi, au mois de mai 2014, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale M. Modeste Bahati Lukwebo a annoncé la création d'une carte de travail biométrique pour tous les travailleurs étrangers résidants sur le sol congolais.

Selon le gouvernement, cette carte de travail présente plusieurs avantages. Elle vient remplacer le permis de travail qui, aisément falsifiable, n'avait plus aucune valeur. A l'inverse, cette nouvelle carte apparaît nécessaire aux yeux du gouvernement qui y voit notamment une plus grande sécurité de l'Etat et un meilleur contrôle des ressources économiques du pays. Les deux porte-paroles du projet, le ministre Bahati et M. Jimi Tambwe, le directeur général de SAFECARD (le consortium ayant en charge l'édition des futures cartes biométriques), voient en cette décision un pas de plus vers la « modernité » promise par le président Kabila. Pareille carte, dotée d'une technologie biométrique, serait infalsifiable : le fichier biométrique centralisé, enregistrant le nom des acquéreurs de cette nouvelle carte, rendue obligatoire, serait un excellent moyen de connaître et de certifier leur identité. D'autre part, la carte aurait un impact positif sur le budget de l'Etat puisque son émission, payante, entraînerait des recettes économiques grâce à des frais de dossier dont les demandeurs devraient s'acquitter tous les deux ans. Malgré les différents arguments avancés par les porteurs du projet, les acteurs de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme y ont pourtant vu une menace réelle pour les populations déjà persécutées par le passé. En effet, dans le contexte congolais, la volonté de collecter des informations sur la population par le gouvernement et en particulier les non-congolais fait écho à des épisodes douloureux du passé. Ainsi, la question de l'usage de ces informations par le gouvernement a de quoi inquiéter les populations concernées.

Dans un contexte où le gouvernement a plusieurs fois rappelé sa volonté d'agir pour connaître plus précisément le nombre d'étrangers sur son sol et après la création de trois

tribunaux du travail en avril 2014, l'annonce de la création d'un tel fichier de renseignement a eu pour effet de mettre fortement en doute la « marche vers la modernité » comme unique motivation du gouvernement. Ainsi, en annonçant à un mois d'intervalle la création de nouveaux tribunaux et la mise en place d'une carte de travail biométrique accompagnée d'un fichier regroupant les expatriés la détenant, le gouvernement a fait naître de nouvelles peurs et semé le doute quant à ses volontés réelles, au-delà des discours officiels.

Une longue instrumentalisation de l'identité congolaise

Qui sont les « congolais » et qui sont les « étrangers » ?

Les Rwandais, aussi appelés les Banyarwanda, ont commencé à immigrer dans la région du Kivu, à l'est du Congo, à partir du XIX^{ème} siècle. La longévité de cette immigration fait que les populations rwandaises dans cette région du Congo⁴ représentent un groupe important.

Après des années d'hostilité et de suspicion généralisée, l'arrivée au pouvoir de Kabila, en 1997, signe la fin du règne de Mobutu et redonne espoir aux populations rwandaises du Kivu. Néanmoins, Kabila ne peut résoudre toutes les tensions ethniques, au sein de l'armée notamment, et demande rapidement le départ des Rwandais de RDC. Dès le mois d'août 1998, il adopte un discours nationaliste et rwandophobe. La question de l'identité des populations rwandaises au Kivu n'est toujours pas résolue et le président autoproclamé s'appuie sur cette incertitude pour favoriser l'émergence d'une unité nationale exclusiviste. Le discours des dirigeants congolais est violent et les références au génocide de 1994 ne manquent pas. Le chef de cabinet de Kabila, Yerodia Domabassi, parle des « déchets, des microbes qu'il faut que l'on traque avec résolution »⁵.

Cette haine extrême envers les populations rwandaises n'établit pas clairement qui est rwandais et qui ne l'est pas. En fait, en plus de l'inexistence de carte d'identité, les autorités de Kinshasa s'appuient sur une généralisation extrême englobant populations hutues, tutsies, réfugiés rwandais après les vagues successives d'immigration, populations implantées dans le pays depuis le XIX^{ème} siècle, etc. Une véritable doctrine d'Etat se met en place au sujet des

⁴ D'abord Congo belge sous la colonisation puis République Démocratique du Congo (1964-1971) puis Zaïre (1971-1997) sous Mobutu et enfin RDC de nouveau avec l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila.

⁵ Commission des Recours des Réfugiés, « L'identité Rwandaise en République Démocratique du Congo » [en ligne], *CRR-Centre d'action géopolitique*, février 2003, p11. [url :http://www.congoforum.be/upldocs/RDC_-_l_identite_rwandaise_en_RDC.pdf]

Rwandais et trouve un relais au sein des populations pauvres organisées en « comités de défense populaire » chargés de traquer l'ennemi sur le territoire congolais. En août et septembre 1998, la traque est très violente, les méthodes employées sont d'une brutalité extrême. Les exactions se font sur la base de simples suspicions physiques : les personnes partageant des traits physiques avec les Tutsis sont inquiétées. Différentes ONG et associations de défense des droits de l'homme font état de plusieurs dizaines de morts et de blessés. La fin de la traque organisée ne résout pas les problèmes autour de la nationalité des populations rwandaises, sujet sensible encore aujourd'hui.

Au regard de cette histoire entre la RDC et le Rwanda, une volonté du gouvernement de contrôler plus étroitement les populations vivant sur le territoire congolais, potentiellement en vue d'expéditions violentes, a du sens puisque le pouvoir en place a appelé pendant longtemps à exterminer ces mêmes populations. Le gouvernement de Joseph Kabila, fils de Laurent Désiré Kabila, choisit de mettre en place une carte de travail biométrique pour les travailleurs étrangers. Celle-ci s'appliquerait donc aux populations rwandaises vivant au Congo et n'ayant pu avoir accès à la nationalité congolaise.

La violence de l'identification des étrangers en RDC

La RDC lance l'opération Likofi (« coup de poing » en lingala) en novembre 2013 dans l'objectif de mettre fin à la criminalité des Kulunas, responsables de vols à main armée et autres crimes à Kinshasa depuis 2006. Sans mandats d'arrêt, ni jugements, ni identification formelle, de nombreux jeunes supposément kulunas sont assassinés par la police. Nombre d'entre eux fuient de l'autre côté du fleuve vers la République du Congo. A Brazzaville, la police justifie alors la mise en place de l'opération Mbata ya Bakolo (« gifle des aînés » en lingala) suite à la « hausse de la criminalité » en raison de l'arrivée des Kulunas. Officiellement lancée contre les « étrangers en situation irrégulière », l'opération est en fait menée contre les ressortissants de la RDC, assimilés aux Kulunas, sans lien avec leur statut migratoire⁶.

Les papiers d'identité sont un élément essentiel de ces opérations. De nombreux Kulunas sont mineurs et n'ont aucuns papiers. Les citoyens sans papiers sont pris pour des RD-

⁶ 179 452 RD-Congolais sont ainsi reconduits à la frontière et 245 000 font un « retour volontaire » selon les termes du gouvernement congolais. Parmi ces chiffres, 40% sont des mineurs (73 614), au moins soixante sont des demandeurs d'asiles et beaucoup sont des RD-Congolais résidant légalement au Congo-Brazzaville. Selon André Kimbuta, un proche du gouverneur de la ville-province de Kinshasa : « Les Brazzavillois disent qu'ils sont envahis par les Congolais de la RDC, c'est la seule motivation de cette opération. C'est pourquoi ils ont déjà refoulé plus de 60 000 personnes. À qui voudrait-on faire croire qu'il y a autant de Kulunas à Brazzaville ? »

Congolais et déportés par la police. Des milliers de personnes non identifiables sont ainsi ramenées à Kinshasa. Suite à ces mouvements migratoires, la RDC décide de convoquer la Réunion Extraordinaire du Conseil des Ministres pendant laquelle il est décidé, entre autres, de durcir l'opération Likofi, d'identifier les RD-Congolais à Brazzaville prêts à être rapatriés en RDC, de sensibiliser la diaspora à se faire identifier auprès des missions diplomatiques et d'identifier tous les étrangers en RDC.

En conclusion, ce projet de recensement de 2014 se matérialise notamment par la décision d'éditionner une carte de travail biométrique pour les travailleurs expatriés vivant en RDC. Ce projet s'accompagne de la constitution d'un fichier regroupant des informations sur les étrangers vivant sur le sol congolais et la mise en place de nouveaux tribunaux à travers le pays. Ces décisions ont plusieurs objectifs potentiels, au-delà de la « marche vers la modernité » prônée par le gouvernement. Ces modifications permettraient soi-disant une connaissance plus précise du nombre d'étrangers présents en RDC. Cet élément n'est pas négligeable, dans un contexte où le gouvernement a plusieurs fois utilisé la thématique des étrangers à son profit. Aujourd'hui, les discours xénophobes ne sont peut-être plus aussi explicitement violents qu'ils ne l'étaient à la fin des années 1990, mais l'utilisation de la nationalité et en particulier ce qui concerne le recensement et l'identification des citoyens et étrangers est toujours invoqué dans un objectif utilitariste. L'avantage majeur que tire Joseph Kabila de ces changements est un glissement du calendrier électoral et donc un allongement de la durée de son mandat en cours, et ce d'autant plus que la Constitution, qu'il a voulu modifier en vain, ne lui permet pas de briguer un troisième mandat.

Bibliographie

Articles et Ouvrages de Recherche

COMMISSION DES RECURS DES REFUGIES, 2003, «L'identité Rwandaise en République Démocratique du Congo» [en ligne], *CRR-Centre d'action géopolitique*;

[url : http://www.congoforum.be/upldocs/RDC_-_l_identite_rwandaise_en_RDC.pdf]

MANBY, Bronwen, 2011, *La nationalité en Afrique*, Londres & Paris, Karthala & Open Society Foundations, 242 p.

PABANEL, Jean-Pierre, 1991, « La question de la nationalité au Kivu », *Politique africaine*, 41, pp. 32-40.

DE VILLERS, Gauthier et OMASONBO TSHONDA, Jean, 2001, « La bataille de Kinshasa », *Politique africaine* 2001/4, 84, pp. 17-32.

WAKA-SAKKRINI, Arsène, 2003, «Problématique du dénombrement et de l'identification démographique pré-électorales» [en ligne], *Journal of African Elections*, volume 2, n°1

Presse

«RDC : Identification de tous les étrangers» [en ligne], *Kongo Times*, mai 2014: [url : <http://afrique.kongotimes.info/rdc/politique/7483-rdc-identification-tous-etrangers-apres-refoulement-plus-72731-congolais-brazzaville.html>]

«Lumanu recherche un demi-milliard de dollars pour l'ONIP» [en ligne], *Le Soft International*, novembre 2014: [url : <http://www.lesoftonline.net/articles/lumanu-recherche-un-demi-milliard-de-dollars-pour-l%E2%80%99onip>]

«RDC : la CENI veut enrôler entre 42 et 52 millions d'électeurs» [en ligne], *Radio Okapi*, mai 2016: [url : <http://www.radiookapi.net/2016/05/20/actualite/politique/rdc-la-ceni-veut-enroller-entre-42-et-52-millions-delecteurs.>]

KIBANGULA, Trésor, «RD Congo : les trois raisons du blocage électoral» [en ligne], *Jeune Afrique*, janvier 2016: [url : <http://www.jeuneafrique.com/mag/294200/politique/rd-congo-trois-raisons-blocage-electoral/>]

KIBANGULA, Trésor, «RDC : sans révision du fichier électoral, pas de présidentielle dans les délais, selon la CENI» [en ligne], *Jeune Afrique*, février 2016: [url : <http://www.jeuneafrique.com/303619/politique/rdc-revision-fichier-electoral-de-presidentielle-delaies-selon-ceni/>]

KIBANGULA, Trésor, «Dialogue en RDC : l'accord politique reporte les élections d'ici à avril 2018» [en ligne], *Jeune Afrique*, octobre 2016: [url : <http://www.jeuneafrique.com/366166/politique/dialogue-rdc-adopte-pleniere-laccord-politique-renvoie-presidentielle-avril-2018/?=togo>]

KIBANGULA, Trésor, « RDC : de l'art de "glisser" » [en ligne], *Jeune Afrique*, novembre 2016: [url : <http://www.jeuneafrique.com/372988/politique/de-lart-de-glisser-rdc/>]

MATSHI, «RDC: Le Gouvernement instaure une carte biométrique pour les travailleurs étrangers» [en ligne], *Le Potentiel Online*: [url : http://www.lepotentielonline.com/index.php?option=com_content&view=article&

[id=7937:rdc-le-gouvernement-instaure-une-carte-biometrique-pour-les-travailleurs-etrangers&catid=90:online-depeches&Itemid=472\]](#)

MUZALIA, Poly, «En RDC, identifier les étrangers sans savoir compter les nationaux» [en ligne], *Waza*, juillet 2014: [url : <https://wazaonline.com/fr/gouvernance/en-rdc-identifier-les-etrangers-sans-savoir-compter-les-nationaux>]

NGOYI, Christopher M. et FAYULU, Martin M., «Que cache l'ONIP ?» [en ligne], *Engagement pour la Citoyenneté et le Développement*, décembre 2014: [url : <https://www.ecide-rdc.org/que-cache-lonip/>]

NKINGU, Didier, «Incohérences et turpitudes au sujet du recensement administratif et scientifique en RDC» [en ligne], *Kongo Libre Blog*, février 2015: [url : <http://kongolibre.over-blog.com/article-incoherences-et-turpitudes-au-sujet-du-recensement-administratif-et-scientifique-en-republique-democ-125515872.html>]

ROLLEY, Sonia, «Lambert Mendé: en RDC, «la présidentielle peut se tenir en 2016 comme en 2017» [en ligne], *RFI*, janvier 2016: [url : <http://www.rfi.fr/emission/20150116-lambert-mende-rdc-presidentielle-peut-tenir-2016-comme-2017-elections-joseph-kabila-constitution/>]

Annexe

Entretien avec Floribert Anzuluni – Filimbi

Nous : *Comment s'organisent les élections en RDC ?*

Floribert Anzuluni : Les élections nécessitent généralement une période de préparation entre six et douze mois. La stratégie du gouvernement de Kabila pour rester au pouvoir est de retarder leur organisation en créant des problèmes logistiques. Cette stratégie a marché. L'ONIP ne fonctionne même pas, alors que la CENI avait déjà la compétence nécessaire à l'organisation des élections...

Mais la CENI n'est d'ailleurs pas plus indépendante que l'ONIP...

Non, elle n'est pas indépendante, les membres sont désignés par le pouvoir.

Quelle est exactement cette stratégie qu'on appelle le « glissement du calendrier électoral » mise en place par Kabila ?

Le calendrier d'organisation des élections le plus long est mis en place - les élections sont pour l'instant reportées à mars 2018 ! Une fois que la Constitution sera terminée, c'est-à-dire violée une première fois à cause de ce glissement - selon la Constitution, le mandat de Kabila devrait se terminer en 2016 -, il pourra briguer un autre mandat, puisque de toute façon la Constitution aura déjà été outrepassée... Donc, après accords sur accords, la Constitution n'existe plus.

Alors, comment cela se fait-il que Kabila ait réussi à passer un accord sur le glissement du calendrier électoral avec l'opposition ?

C'est un accord pas sérieux, ce n'est pas un vrai accord de l'opposition. L'opposition est divisée et il trouve quelques personnes d'accord pour signer cet accord, en faisant comme si elles représentent l'opposition, mais ce n'est pas le cas.

Que cherche Kabila en déployant une rhétorique xénophobe ? Il dit que les étrangers rendent les résultats des élections non authentique en votant alors qu'ils ne sont pas citoyens RD-Congolais, parce que les cartes d'électeurs ont selon lui été distribuées de manière abusive auparavant.

Il cherche de nouveaux soutiens à travers un discours nationaliste qui rassemble. C'est aussi parce qu'il sait que son pouvoir est remis en question et qu'il perd certains de ses soutiens traditionnels... C'est une manipulation contre les étrangers pour ses intérêts électoraux de conservation du pouvoir.

Est-ce que cette rhétorique marche, dans la population ?

Non, cette rhétorique ne passe pas parce que les RD-Congolais sont très influencés par les partenaires internationaux de la RDC, notamment les Etats-Unis et l'Union Européenne, surtout la Belgique, qui n'ont pas ce discours et qui ont une visée critique de cette rhétorique et du pouvoir en place. L'opposition appelle d'ailleurs la communauté internationale à réagir.